

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le vendredi 13 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

Monsieur Philippe DACKO qui donne procuration à Monsieur Claude CHARPENTIER,
Monsieur Jacques IELSCH qui donne procuration à Monsieur Nagi AKKAOUI,
Monsieur Loïc MARTIN qui donne procuration à Madame Catherine GEEVERDING,
Madame Natalia DUBUISSON qui donne procuration à Madame Raymonde PISSAVY,

Madame Catherine GEEVERDING a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil que soient ajoutés deux points à l'ordre du Jour :

- Devis pour remplacement huisseries camping municipal ;
- Vote d'une motion pour l'implantation d'un collège à Sergines.

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient traitées.

Accueil de l'Adjudant-chef CHAPPA, de la Brigade de gendarmerie de Sergines

ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal procède au vote et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

TARIFS ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL A FIXER EN ACCORD AVEC LA TARIFICATION DE LA CCYN

Lors du conseil communautaire du 14/09/2017, il a été convenu que les communes de la Communauté de Communes doivent faire face à des abandons de déchets de toute nature sur le domaine public comme sur leur domaine privé. En cas de carence de leurs services techniques pour procéder au nettoyage du site concerné, les services techniques de la CC Yonne Nord interviennent. L'assemblée délibérante a adopté un forfait d'intervention lié à l'enlèvement et l'élimination de ces dépôts sauvages :

- 60€ /h pour le remboursement du temps de travail des agents intercommunaux.
- + 100€ de frais de transport (acheminement des déchets vers le lieu de traitement).
- + 75€ /Tonne (ou poids inférieur à 1 tonne) pour le traitement de ces déchets.

Ce forfait sera facturé par la CCYN aux auteurs des abandons de déchets, dûment identifiés par le Maire ou un agent assermenté de la commune concernée. En cas de refus de paiement ou de non-paiement, la procédure sera transmise à la gendarmerie.

Le conseil municipal de Sergines adopte les mêmes tarifs à facturer en cas de dépôts sauvages sur la commune et traitement par les services techniques communaux.

SDEY : TRANSFERT AU SDEY DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES »

L'implantation d'une borne de recharge électrique est prévue prochainement. La gestion est confiée au SDEY.

ETUDE BAC (BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE) AVEC LES COMMUNES DE PLESSIS-SAINT-JEAN ET PAILLY :

Lors de la réunion du 11 mars 2017, le conseil a donné son accord de principe pour lancer une étude BAC avec les communes de Pailly et Plessis-Saint-Jean.

Le Maire fait part au conseil de la volonté des trois communes à constituer un groupement de commandes, avec pour coordonnatrice la commune de Pailly. Le coût prévisionnel de l'étude est chiffré à 72 000€ HT qui pourrait bénéficier d'une aide à hauteur de 80% de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le coût d'autofinancement sera réparti entre les communes selon :

- devis propre à chacune des collectivités et figurant dans le marché pour la partie diagnostic du service spécifique à chaque territoire,
- en 3 parts égales pour la partie commune de l'étude figurant dans le marché,
- Répartie en 3 parts égales pour les frais liés à la consultation, les frais de secrétariat, les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'Agence Technique Départementale (924€ HT).

EMPRUNT BANCAIRE POUR TRAVAUX DE RESEAU AEP ET EAUX USEES AVENUE CHARLES DE GAULLE ET LOTISSEMENT DU BOUCHON

Le Conseil Municipal décide de réaliser un prêt de 250 000€, sur une durée de 25 ans et à un taux de 1.80%, auprès de la Caisse d'Epargne, pour assurer le financement des travaux liés aux réseaux d'eau potable et d'assainissement de l'Avenue Charles de Gaulle et du Lotissement du Bouchon.

CAFE FRANÇAIS

Suite au courrier de Madame WARNET Corinne, gérante de la société SNC JAWA, sollicitant la résiliation de son bail commercial avec la commune de SERGINES avant la fin de la période de neuf ans tel que prévu dans le bail et avant l'expiration de la période triennale tel que prévu par l'article L145-4 et L145-9 du Code de commerce, le conseil donne son accord et confie à Me AUDEUX l'établissement des actes notariés.

Le conseil fixe le loyer du futur repreneur à 550€ par mois et lui accorde une exonération des six premiers mois de loyer afin de l'aider dans son installation et travaux d'aménagement (10 voix pour une exonération de 6 mois de loyer contre 5 voix pour une exonération de 3 mois de loyer).

La commune, quant à elle, réalisera prochainement les travaux de mise aux normes des sanitaires.

CCYN

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

Le conseil adopte la convention de mise à disposition à la Communauté de communes Yonne Nord, des locaux communaux au sein de l'enceinte du groupe scolaire, pour l'accueil de loisirs des enfants sur le temps périscolaire et extrascolaire.

Une convention est conclue également pour la mise à disposition, en cas de besoin, de personnel communal, à la CCYN, au tarif de 20€/heure.

Le Conseil Municipal accepte la convention de mise à disposition de la piscine de la commune de Pont-sur-Yonne par la CCYN Année scolaire 2017 – 2018 pour les enfants de l'école maternelle, au tarif de 25 € la séance de 40 mn et 3,00 € par entrée, ainsi que la convention de la société des Cars MOREAU qui fixe le tarif de transport à 175€ TTC par jour de fonctionnement pour deux rotations, (*deux séances auront lieu le même jour avec le même car mais à des horaires décalés permettant le prix de 175€ pour les deux rotations au lieu de 220€. Il est précisé qu'en cas d'annulation d'une des deux séances, un seul aller-retour serait alors facturé à 110€ TTC*).

Le Conseil Municipal accepte également, pour les sorties des élèves de l'école élémentaire :

- la convention d'utilisation de la piscine de Serbonnes avec la Communauté de Communes Yonne Nord qui fixe les conditions de mise à disposition de la piscine C.C.A.S de Serbonnes aux utilisateurs, à savoir 3€ par personne et par entrée et 25€/heure pour la surveillance du bassin et l'encadrement par un maître-nageur qualifié.

- la convention relative à l'exécution du service de transport par la Société des Cars MOREAU au tarif de 100€ TTC par séance.

URBANISME

Le conseil accepte l'avenant financier proposé par la CCYN pour l'année 2017, qui fixe la participation de la commune à 3 891.70€ pour l'instruction par le service mutualisé de la CCYN, des autorisations de droit des sols (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme opérationnels) sur la commune de Sergines.

TRANSFERTS DE COMPETENCES :

Le Maire fait part au conseil que la Communauté de Communes Yonne Nord, lors de son assemblée du 06 juillet dernier, a créé la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

La CLECT est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La CLECT devra élire en son sein un Président et un Vice-Président. En outre de ses membres ayant voix délibérative, la CLECT pourra être accompagnée dans ses travaux par des experts.

Chaque commune doit désigner un membre suppléant au sein de son conseil municipal. Les secrétaires de mairie des communes membres et au besoin des représentants des services de l'Etat pourront assister aux travaux de la commission.

L'objectif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI. Elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences. La CLECT doit adopter alors un rapport d'évaluation.

Dans le cadre des transferts prochains de compétences GEMAPI, eau potable et assainissement...cette commission va devoir travailler avec les communes pour évaluer les charges et recettes à transférer en section fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal désigne Madame Claudine LEMETAYER membre suppléant à la CLECT (3 voix pour Madame Anne-Paule RALUY CHABERT et 10 voix pour Madame Claudine LEMETAYER).

MISE EN PLACE DU MOYEN DE PAIEMENT TIPI (TITRES PAYABLES PAR INTERNET) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer de nouveaux moyens de paiement aux usagers à savoir le prélèvement et paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Le prélèvement a déjà été mis en place par la commune.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de déployer le dispositif TIPI, particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la restauration scolaire, les loyers...

TIPI est un dispositif qui améliore par ailleurs l'efficacité de recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré.

Le conseil approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI et ce à compter du 15 novembre 2017.

DEMANDE DE LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU 66 RUE DES TREILLES :

Le conseil attribue le logement n°3 du 66 rue des Treilles à Madame Emilie PAVÉ à compter du 1^{er} novembre 2017 et moyennant un loyer mensuel de 203.58€.

DEVIS ENEDIS POUR SUPPRESSION DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE AU 57 ET 59 RUE DES TREILLES ;

Vu la délibération du 11 juillet 2017 décidant la démolition du bâtiment communal l'Hôtel du Cheval Blanc sis 57-59 rue des Treilles, le conseil accepte les devis de la société ENEDIS pour la suppression des branchements électriques au 57 et 59 rue des Treilles pour un montant de 353€ HT chacun.

NOUVELLE ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ORGUE DE SERGINES » : DEMANDE D'ACCORD DU CONSEIL POUR VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE ;

Le Maire fait part au conseil de l'existence d'une nouvelle association dénommée « Les Amis de l'Orgue » qui a son siège à la mairie et pour objet de défendre le projet de restauration de l'orgue de l'église de Sergines. Afin de lui permettre la mise en œuvre de son travail de collecte de fonds (supports de communication etc) pour la restauration de l'instrument, le Maire propose de lui apporter un soutien financier. Le conseil décide de lui verser une subvention de 200€.

DEVIS POUR REMPLACEMENT HUISSERIES CAMPING MUNICIPAL

Le conseil accepte les devis de la société PBF pour la fourniture et pose d'une baie vitrée pour un montant de 515€ HT et d'une porte d'entrée pour un montant de 1 095.33€ HT dans les locaux du camping municipal.

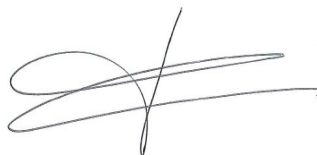
VOTE D'UNE MOTION POUR L'IMPLANTATION D'UN COLLEGE A SERGINES

Le conseil adopte une motion pour défendre l'implantation d'un collège à Sergines à côté du gymnase.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **vendredi 24 Novembre 2017 à 20h00.**

La séance est levée à 23h50

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

André PITOU